

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SERRES-MORLAAS
DU 13.11.2023

L'an **deux mille vingt-trois, le 13 novembre**, à 17 heures 30, sur convocation transmise le 07 novembre 2023, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Serres-Morlaàs, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Président.

Présents :

M BREGEGERE Pierre, Mme ARDOY Monique, Mme ARTIGUES Laurence, Mme COMBALBERT Véronique, Mme RICHEUX Françoise, M SEINE Gérard

Absente excusée ayant donné procuration : Mme ALEXANDRE Christine donne procuration à Mme ARTIGUES Laurence

Absents excusés : Mme BAUDET Françoise, M LICHANOT Albert

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 7

Mme ARDOY Monique a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Signature de l'avenant n°1 à la convention relative à la tarification sociale pour les voyageurs du réseau des transports urbains

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2023.

1) Signature de l'avenant n°1 à la convention relative à la tarification sociale pour les voyageurs du réseau des transports urbains

La convention relative à la tarification sociale pour les voyageurs du réseau des transports urbains a été signée pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2023.

La Société Publique Locale d'Exploitation des Transports Publics et des Services à la Mobilité de l'Agglomération Paloise envisage de mener une réflexion quant à l'évolution de cette convention au cours du 1^{er} semestre 2024.

Dès lors, il convient de prolonger la convention initiale conclue le 31 juillet 2017 par l'avenant n°1 pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la tarification sociale pour les voyageurs du réseau des transports urbains pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

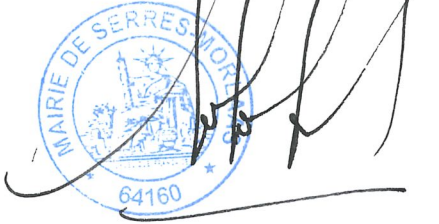
2) Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

La délibération prise au cours de la séance est numérotée 69/2023.

Signature du Président :

Pierre BREGEGERE



Signature de la secrétaire de séance :

Monique ARDOY

